

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mercredi 29 octobre 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Davey propose, appuyé par l'honorable sénateur Lang,

Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur la propriété et le contrôle des principaux moyens d'information du public du Canada, et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour étudier l'étendue et la nature de leur incidence et de leur influence sur le public canadien et en faire rapport.

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes, à demander le dépôt de dossiers et de documents, à interroger des témoins, à faire rapport de temps à autre, à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages que le comité pourra requérir.

Que le comité soit autorisé à siéger pendant les ajournements du Sénat et que l'article 76(4) soit suspendu du 9 au 18 décembre 1969, inclusivement, en ce qui concerne ce comité spécial, et qu'au cours de cette période, le comité soit autorisé à tenir ses réunions durant les séances du Sénat.

Que les documents recueillis et les témoignages entendus à ce sujet au cours de la dernière session soient déferés au comité; et

Que le comité se compose des honorables sénateurs Beaubien, Davey, Everett, Giguère, Hays, Irvine, Langlois, Macdonald (*Cap-Breton*), McElman, Petten, Prowse, Sparrow, Urquhart, White et Willis.

Après débat,

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 6 novembre 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que les noms des honorables sénateurs Giguère et Urquhart soient rayés de la liste des sénateurs qui font partie du Comité spécial du Sénat des communications de masse, et

Que les noms des honorables sénateurs Bourque, Smith et Welch soient ajoutés à la liste des sénateurs qui font partie de ce comité spécial.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le vendredi 19 décembre 1969: